



Géographie

oral / admission

Professeur des écoles
Concours 2020-2021

Christophe Meunier

DUNOD

Concept de couverture : Domino
Concept de maquette intérieure : Domino

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements	d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).
--	--



© Dunod, 2018, 2019
11, rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com
ISBN 978-2-10-080299-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

Le CRPE	5
---------	---

Partie 1 Méthodologie

1 L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie	10
2 La géographie à l'école primaire	13
3 La refondation de l'école et les nouveaux programmes du primaire	21
4 Préparation du dossier	28
5 Un exemple de dossier en géographie	40
6 Préparer l'oral	48

Partie 2 Maîtriser les contenus du programme de géographie Cycle 3

Sous-partie 2.1 Découvrir les lieux où j'habite	56
7 Le territoire français	57
8 La France physique	62
9 Les territoires français dans le monde	67
10 Le découpage administratif de la France	73
11 L'Union européenne	77
12 Habiter la France	82
13 Habiter les espaces ruraux	88
Sous-partie 2.2 Se loger, travailler, se cultiver, avoir des loisirs en France	94
14 Habiter les espaces urbains	95
15 Habiter les centres tertiaires	102
16 Habiter les espaces touristiques	108

Sous-partie 2.3 Consommer en France 115

- 17** Satisfaire les besoins en énergie 116
- 18** Satisfaire les besoins en eau 123
- 19** Satisfaire les besoins alimentaires 128

Sous-partie 2.4 Se déplacer

- 20** Le réseau ferré à grande vitesse 135
- 21** Le réseau autoroutier 140
- 22** Le réseau aérien 145
- 23** Les ports maritimes 150
- 24** De nouvelles formes de mobilités 155

Sous-partie 2.5 Communiquer d'un bout à l'autre du monde grâce à l'Internet 161

- 25** Un habitant connecté au monde 162
- 26** Un monde de réseaux numériques 169

Sous-partie 2.6 Mieux habiter 177

- 27** La ville durable 178
- 28** La nature en ville 186
- 29** Réduction et recyclage des déchets 192

Partie 3 Enseigner la géographie

- 30** Questionner l'espace aux cycles 1 et 2 200
- 31** Programmer connaissances et compétences au cycle 3 226
- 32** Utiliser des documents 239
- 33** La trace écrite en géographie 252
- 34** Construire une séance en géographie 255
- 35** Évaluer 261
- 36** Du plan à la carte, une proposition de progression 268
- 37** Jouer en cours de géographie 273
- 38** Enseigner la géographie autrement 277

Bibliographie-Webographie 285

Index 287

Le CRPE

1 La formation des enseignants du premier degré

1.1 La formation

a. Les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)

Depuis la rentrée 2013, les concours se préparent dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Leur mission est d'assurer la formation initiale de tous les enseignants et personnels d'éducation, de la maternelle à l'enseignement supérieur.

b. Le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)

Les ESPE organisent des formations de master MEEF à vocation professionnelle. Ces formations comporteront différents modules d'enseignements disciplinaires : une initiation à la recherche ; une ouverture sur l'international ; un volet apprentissage par et au numérique ; des outils et méthodes pédagogiques innovants.

c. Une formation renouvelée

Le futur enseignant doit acquérir un haut niveau de qualification et un corpus de savoirs et de compétences indispensable à l'exercice du métier. La formation s'appuiera sur :

- un nouveau cadre national de la formation à destination des universités ;
- un nouveau cahier des charges de l'accréditation ;
- un nouveau référentiel national de compétences pour les futurs enseignants ;
- de nouveaux concours, intégrés aux cursus de master MEEF, spécialement dédiés aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.

1.2 Le recrutement

Pour être recruté par l'Éducation nationale et exercer le métier de professeur des écoles, il faut être admis au concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE). Pour s'inscrire au CRPE, il faut au minimum être titulaire d'une licence et être inscrit en première année de Master à la rentrée 2019.

1.3 La titularisation

La titularisation dans le corps enseignant se fait à l'issue d'une année de stage en responsabilité. Elle ne peut intervenir qu'à une double condition :

- le stagiaire a obtenu son master ;
- le stagiaire a obtenu un avis pédagogique favorable de l'employeur, représenté par le corps d'inspection et/ou les tuteurs qui ont effectué le suivi du stagiaire.

2 Le concours de recrutement

Le cadrage des épreuves et les modalités d'organisation du concours sont définis dans l'arrêté du 19 avril 2013 (MENH1310119A).

2.1 Les épreuves

Épreuve	Durée	Notation
ADMISSIBILITÉ : ÉPREUVES ÉCRITES		
Français - Partie 1 : Réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes - Partie 2 : Connaissance de la langue - Partie 3 : Analyse d'un dossier	4 heures	40 points - Partie 1 : 11 pts - Partie 2 : 11 pts - Partie 3 : 13 pts + 5 pts syntaxe et qualité d'écriture
Mathématiques - Partie 1 : Problème - Partie 2 : Exercices indépendants - Partie 3 : Analyse d'un dossier	4 heures	40 points - Partie 1 : 13 pts - Partie 2 : 13 pts - Partie 3 : 14 pts 5 pts peuvent être retirés pour la syntaxe et la qualité d'écriture
ADMISSION : ÉPREUVES ORALES		
Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat : - sciences et technologie - histoire - géographie - histoire des arts - arts visuels - éducation musicale - enseignement moral et civique - langues vivantes étrangères Le candidat remet préalablement au jury un dossier de 10 pages au plus. - Partie 1 : Présentation du dossier - Partie 2 : Entretien avec le jury	1 heure - Partie 1 : 20 min - Partie 2 : 40 min	60 points - Partie 1 : 20 pts - Partie 2 : 40 pts
Entretien à partir d'un dossier - Partie 1 : Sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique - Partie 2 : Sujet relatif à une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire	1 h 15 (+ 3 h de préparation) - Partie 1 : 30 min - Partie 2 : 45 min	100 points - Partie 1 : 40 pts - Partie 2 : 60 pts

Les programmes de référence des épreuves sont ceux du collège et sont établis en prenant en compte les programmes d'enseignement en vigueur à l'école primaire.

a. Deux épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite de français découpée en trois parties : réponse argumentée à une question portant sur plusieurs textes, connaissance de la langue et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement du français.
- Une épreuve écrite de mathématiques découpée en trois parties : résolution d'un problème, résolution d'exercices indépendants et analyse d'un dossier composé de plusieurs supports d'enseignement.

b. Deux épreuves d'admission

- Une première épreuve vise à mettre le candidat dans une situation professionnelle dans un domaine de son choix (à faire au moment de l'inscription) parmi les suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique, langues vivantes étrangères (allemand, anglais, espagnol ou italien, au choix du candidat au moment de l'inscription). L'épreuve comporte la présentation d'un dossier devant le jury puis un entretien.
- Une seconde épreuve est découpée en deux parties. La première permet d'évaluer les connaissances du candidat sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive et l'éducation à la santé. La seconde partie de l'épreuve vise à apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français.

c. Pré-requis

Deux pré-requis sont également exigés pour l'obtention du concours. En effet, depuis 2006, l'admission définitive au concours de professeur des écoles est conditionnée par :

- un brevet de natation de 50 m ;
- une attestation de formation aux premiers secours (PSC1).

2.2 Le calendrier

Le concours a lieu à la fin de la première année de master. Pour les étudiants admis, la deuxième année de master inclut une période en alternance en responsabilité dans une école. Ces étudiants auront alors le statut de fonctionnaires stagiaires.

Méthodologie

1. L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie	10
2. La géographie à l'école primaire	13
3. La refondation de l'école et les nouveaux programmes du primaire	21
4. Préparation du dossier	28
5. Un exemple de dossier en géographie	40
6. Préparer l'oral	48

1 L'épreuve d'admission au CRPE : le choix du dossier en géographie

Plan du chapitre

- | | |
|--|----|
| 1. La constitution d'un dossier | 11 |
| 2. La présentation du dossier à l'oral | 11 |

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

Cette épreuve vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des missions ou des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, enseignement moral et civique.

De manière claire, cette épreuve orale est l'occasion pour un jury d'évaluer trois compétences essentielles pour un enseignant :

- **scientifiques** tout d'abord, c'est-à-dire les connaissances actuelles, épistémologiques, apportées par la recherche à propos de la question choisie. Ce premier point invite le candidat à répondre à une série de questions : quels sont les notions et concepts convoqués par le sujet ? quels sont les apports récents de la recherche ? qui sont les principaux spécialistes de la question et quelles sont les théories développées ? quels sont les débats actuels sur la question ?
- **didactiques** ensuite, c'est-à-dire les questions posées par l'acquisition des connaissances scolaires dans les différentes disciplines ;
- **pédagogiques** enfin, c'est-à-dire les méthodes et les pratiques d'enseignement mises en place pour transmettre les connaissances vues plus haut.

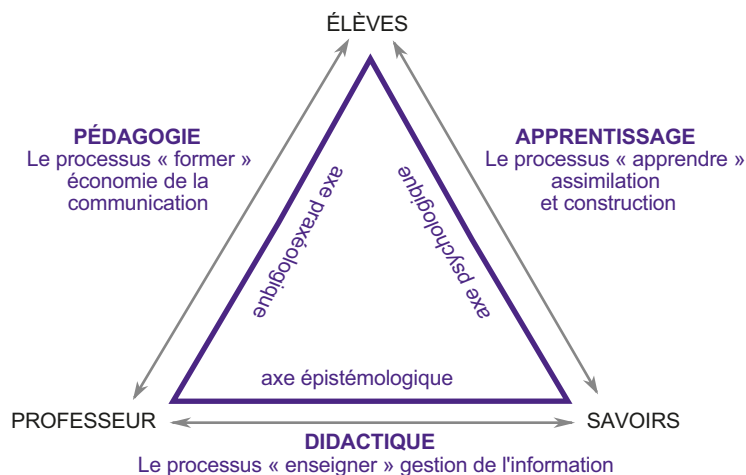


Figure 1 : Représentation du triangle pédagogique d'après Jean Houssaye¹

1. Jean Houssaye, *Le triangle pédagogique. Théorie et pratiques de l'éducation scolaire*, Peter Lang, 1988.

1 La constitution d'un dossier

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

Le candidat remet préalablement au jury un dossier de dix pages au plus, portant sur le sujet qu'il a choisi. Ce dossier pourra être conçu à l'aide des différentes possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication usuelles, y compris audiovisuelles (format « Compact Disc »). Il est adressé au président du jury sous format papier accompagné le cas échéant d'un support numérique « Compact Disc », dans un délai et selon des modalités fixées par le jury.

Ce dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

[...]

L'épreuve est notée sur 60 points : 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, 40 points pour l'entretien avec le jury.

Durée de l'épreuve : une heure.

1.1 Le format

Il s'agit, en premier lieu, d'un dossier papier de maximum dix pages sans tenir compte de la page de garde qui est à télécharger sur le site du Rectorat. Ce dossier peut être accompagné d'un support numérique sur lequel le candidat peut faire apparaître les supports de cours : images, présentation projetable, vidéo, ressource numérique interactive, etc.

1.2 Le contenu

Le dossier doit comporter :

- une partie qui fait la **synthèse** des débats, fondements et concepts scientifiques convoqués par la question choisie ;
- une partie qui décrit une « **séquence pédagogique** ». Cette partie doit répondre à une série de questions usuelles inhérentes à toute préparation d'une leçon pour la classe :
 - Quels sont les attendus du programme et des instructions officielles concernant la question choisie ?

2 La présentation du dossier à l'oral

Arrêté du 19 avril 2013, Annexe I, II-1

L'épreuve comporte :

- la présentation du dossier par le candidat (vingt minutes) ;
- un entretien avec le jury portant, d'une part, sur les aspects scientifiques, pédagogiques et didactiques du dossier et de sa présentation, et, d'autre part, sur un élargissement et/ou un approfondissement dans le domaine considéré (quarante minutes), pouvant notamment porter sur la connaissance réfléchie des différentes théories du développement de l'enfant.

2.1 Le cadrage

- Pendant 20 minutes, le candidat défend son dossier en justifiant sa démarche.
- Pendant 40 minutes, le candidat peut être interrogé sur ses connaissances scientifiques et didactiques du sujet mais plus largement sur ses connaissances en matière de développement de l'enfant.

2.2 Le contenu

Au moment de l'épreuve orale, qui dure au total une heure, le jury a déjà pris connaissance du dossier écrit qui a été préalablement adressé au président du jury. La date de remise de ce dossier est indiquée sur les sites académiques et diffère selon les Rectorats. Cette date se situe en juin.

Le candidat est interrogé sur ses connaissances scientifiques du sujet (notions, débats) mais également sur son aptitude à traduire ces connaissances en savoir enseigné, à choisir des supports adaptés, à organiser des stratégies d'apprentissage.

2 La géographie à l'école primaire

Plan du chapitre

1. Avant 1880, une géographie scolaire positiviste et utilitaire	13
2. Entre 1880 et 1950, une géographie « classique » et scientifique	14
3. La « nouvelle géographie » des années 1950-1990	16
4. Une géographie postmoderniste depuis les années 1990	17

Pour préparer l'oral, le candidat doit s'attendre à être interrogé sur plusieurs domaines :

- la justification de ces choix didactiques et pédagogiques ;
- ses connaissances scientifiques sur le sujet choisi ;
- ses connaissances du développement de l'enfant ;
- ses connaissances sur l'épistémologie de la géographie.

Nous proposons donc ici d'aborder quelques points essentiels concernant les évolutions de l'enseignement de la géographie à l'école primaire. Ce rapide survol historiographique et épistémologique a pour but de compléter les connaissances actuelles de la discipline.

1 Avant 1880, une géographie scolaire positiviste et utilitaire

La géographie, qui est essentiellement enseignée dans les écoles puis les lycées militaires, devient une discipline de l'école primaire à la fin du Second Empire (article 16 de la loi Duruy du 10 avril 1867) :

Article 16. – Les éléments de l'histoire et de la géographie de la France sont ajoutés aux matières obligatoires de l'enseignement primaire.

Après la débâcle de 1870 et l'avènement de la III^e République, l'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire est renforcé et ce suite à l'étude menée par Émile Levasseur en 1872 dans les écoles de France¹ :

« Lorsqu'il existe des cartes assez précises pour que le moindre détail, hameau, chemin, accident du terrain, y soit figuré à sa véritable place, opérer contre un ennemi qui possède cette ressource sans la posséder soi-même, c'est aller les yeux bandés se battre en duel contre un adversaire qui a les yeux ouverts.

1. Pierre-Émile Levasseur, *L'Étude de l'enseignement de la géographie*, 1872.

Nous l'avons bien cruellement éprouvé, et l'indifférence pour les études géographiques doit être assurément placée parmi les nombreuses causes de nos désastres.

L'intérêt des œuvres de la paix et celui des œuvres de la guerre exigent donc impérieusement l'un comme l'autre, que nous apprenions la géographie et les langues vivantes. »

Cette géographie enseignée est subdivisée en quatre rubriques distinctes¹ :

- La « géographie mathématique », constituée par la topographie et la cartographie.
- La « géographie astronomique ou physique », constituée par la géophysique et la physique du globe.
- La « géographie historique ou politique », constituée pour expliquer certains découpages territoriaux ou administratifs historiques.
- La « géographie descriptive des contrées du globe », constituée d'une énumération de données démographiques, toponymiques, des principaux types de production agricole et industrielle.

Il s'agit avant tout d'une géographie descriptive s'employant à constituer un inventaire raisonné, objectif, vérifié sur place (positiviste). Son but est utilitaire et nationaliste : le maître doit insister sur la configuration « harmonieuse » de la France, sa diversité bénéfique, mise à profit par un peuple travailleur et ingénieux.

2 Entre 1880 et 1950, une géographie « classique » et scientifique

« La géographie est une science qui se propose l'étude de la planète sur laquelle nous vivons. » *Cours de géographie*, Hachette, 1908.

En réaction à cette géographie descriptive, cumulative et littéraire, Paul Vidal de la Blache, professeur à l'École normale supérieure, élabore dans les années 1880 un projet de « géographie scientifique » qui cherche à expliquer les faits observés, à établir des relations logiques entre les différents éléments présents à la surface de la Terre.

Pour Vidal de la Blache, « la géographie est science des lieux et non pas science des hommes ». Les hommes et leurs activités n'intéressent la géographie que dans la mesure où ils transforment la surface de la Terre et y laissent des traces.

La méthode préconisée par la géographie vidalienne est inductive. Le point de départ de l'étude géographique est l'observation d'une partie du réel. Les éléments visibles sont repérés, localisés, décrits avec précision, nommés, comparés, placés dans des classifications (taxonomies). De ce cas observé, on remonte ainsi à des causes, des explications à portée générale.

1. Voir Louis Vivien de Saint-Martin, « De l'état des sciences géographiques et de l'enseignement de la géographie en France et en Allemagne », *L'Année géographique*, 1863, 2^e année, p. 18.